

## Temps de Travail, la mobilisation a permis de réelles avancées

Le 12 janvier dernier, les instances paritaires de la municipalité (Comité Technique et CHSCT) ont été réunies pour voter sur un nouveau projet de délibération relatif à l'organisation du temps de travail à Pierrefitte.

**Ceci dans un contexte national très dur d'attaques continuelles contre les fonctionnaires, de répression sans précédent contre les syndicalistes, de mise en cause de notre Statut (en particulier par l'accord PPCR), de gel du point d'indice, de suppressions de postes...**

Après des mois de mobilisation des agent-e-s et de négociations difficiles avec la municipalité, la CGT se félicite d'avoir obtenu des avancées réelles par rapport au projet initial.

**Pour rappel, la délibération présentée par le Maire en juin dernier prévoyait une diminution des jours de congés et la suppression pure et simple des RTT.**

Il s'agit donc d'un réel compromis qui n'aurait jamais été possible sans la mobilisation durant des mois des agent-e-s de la ville qui se sont rassemblé-e-s à plusieurs reprises devant la Mairie pour faire part de leurs revendications.

**Aujourd'hui, sont notamment actés :**

- Le maintien de **29 jours de congés pour tous + 2 jours pour fractionnement.**
- Le maintien d'une **durée annuelle de 1570 heures pour plus de 70% des agents**, qui pourront bénéficier de dérogations.
- Une durée du travail annuelle de **1607 heures pour les autres**, soit 1 heure de plus par semaine, mais répartie quotidiennement **par 5 minutes à la prise de poste et 5 minutes en fin de service.**
- Si l'organisation du service le permet, **3 cycles de travail supplémentaires : 37, 38 ou 39 heures générant des repos compensateurs (ex RTT) de 6, 12 et 18 jours.**
- La possibilité, si l'organisation du service le permet, de prendre **soit 1 heure soit 1h30 pour déjeuner.**

### **Notre position au Comité Technique et au CHSCT :**

Sur ce projet de délibération présenté le 12 janvier vos représentant-e-s CGT se sont abstenus-e-s

En effet, nous ne pouvions pas adhérer à ce projet qui, même s'il traduit une volonté d'avancer avec les agents, remet tout de même en cause des acquis : allongement de la durée du travail, RTT amputés...

Nous vous joignons dans les pages suivantes la déclaration que vos représentant-e-s CGT ont lue au cours du CT et du CHSCT.

# Déclaration des représentants CGT du personnel au Comité Technique et au CHSCT du 12 janvier 2016

Bonjour,

Nous constatons que la municipalité maintient sa volonté de délibérer sur la durée du travail alors même que celle-ci est, déjà, encadrée règlementairement depuis 15 ans.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la délibération du 17 septembre était le résultat d'une négociation dans le cadre d'un mouvement social d'importance qui s'est conclu sur votre engagement formel à fixer la durée du temps de travail à 1 570 heures.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que cette durée du temps de travail est supérieure à celle pratiquée depuis 2002 dans la collectivité et constitue, de fait, une remise en cause de plusieurs jours.

Nous entendons que c'est sous la pression des services de l'Etat et de la Cour Régionale des Comptes que la municipalité fait allégeance à l'orthodoxie budgétaire ambiante qui fustige les acteurs et les agents publics mais caresse le patronat.

**Au regard du pacte de responsabilité et du CICE, nous ne pouvons que nous indigner des choix faits par ce gouvernement. L'économie de 11 milliards sur les collectivités territoriales ce sont des politiques et des emplois publics que l'on supprime au bénéfice des milliards donnés au patronat sans la moindre contrepartie.**

Nous savons que la commune de Pierrefitte paie cette politique au prix fort et qu'elle voit ses faibles ressources amputées par la diminution des dotations d'Etat.

**Pour autant, la municipalité doit-elle faire le choix d'accabler davantage ses agents ?**

En leur qualité d'agent public, ils sont, déjà, lourdement frappés par le gel d'une durée hors norme du point d'indice. 6 ans que ce qui constitue leur rémunération de base n'a pas été revalorisée...

...A cela s'ajoutent : la diminution honteuse du capital décès pour les ayants droit des fonctionnaires, la baisse des dotations aux collectivités entraînant des suppressions massives d'emplois et des attaques contre les droits sociaux des agents, la baisse inacceptable de la cotisation du CNFPT portée de 1 % à 0,9 % (comme l'avait fait Sarkozy), le passage en force du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières Rémunérations) avec son lot de conséquences néfastes pour les fonctionnaires territoriaux dont la remise en cause de l'avancement d'échelon automatique et l'allongement des carrières...

**De plus, les agents territoriaux de Pierrefitte-sur-Seine sont soumis à de nombreuses sujétions particulières qui tiennent aux difficultés structurelles de la commune dont la fragilité aux plans financier, social et urbain est reconnue au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.**

A ce titre, 3 quartiers pierrefittois ont été classés prioritaires plus de la moitié de la ville.

(...)Cela en dit long sur les besoins de la population pierrefittoise... et par ricochet sur les agents publics exerçant sur le territoire.

D'ailleurs, ce sont ces mêmes problématiques que vous appelez, à juste titre, à l'appui de la délibération le 17 décembre dernier qui demande au Préfet le surclassement démographique au titre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour le recrutement des emplois de direction...



# Déclaration des représentants CGT du personnel au Comité Technique et au CHSCT du 12 janvier 2016... suite...



...Ainsi, vous invoquez la présence importante de quartiers prioritaires reflétant des difficultés sociales, économiques et urbaines qui accroissent tant la charge de travail des équipes d'encadrement, que la complexité des problématiques à gérer, imposant ainsi le recours à des professionnels très qualifiés au regard de la taille de la collectivité.

De ce fait, vous ne pouvez ignorer que tous les agents de cette ville, parce que soumis à une efficacité exacerbée sur un territoire en difficulté, sont des candidats potentiels aux accidents et/ou maladies professionnels, risques psychosociaux... Il est de votre responsabilité d'employeur de reconnaître qu'ils travaillent dans des conditions particulièrement difficiles.

Or, l'augmentation de la durée de leur temps de travail est une injustice sociale supplémentaire puisqu'ils devront travailler 36 heures hebdomadaires au lieu de 35 h sans augmentation de leur traitement...

**... Pour autant et même si nous déplorons cet état de fait, nous n'avons pas manqué de noter que l'ampleur de la mobilisation a fait bouger les lignes et que ce qui est matérialisé dans cette note constitue un compromis.**

Ainsi, nous constatons que cette durée du temps de travail ne serait pas appliquée aux agents qui peuvent justifier de dérogations soit plus de 70 % qui pourraient, donc, bénéficier d'une durée de 1 570 heures en conservant les 29 jours de congés annuels. La volonté de prise en compte des sujétions liées à certains postes nous convient.

Encore faut-il que les agents concernés par les dérogations et ceux qui ne le seront pas soient clairement identifiés...

**Pour les autres agents, le maintien des 29 jours de congés se traduirait par une durée hebdomadaire de 36 heures se répartissant quotidiennement par 5 minutes à la prise de poste et 5 minutes en fin de service.**

**La volonté d'alléger la 36ème heure en la répartissant quotidiennement à la prise de poste et à la fin du service nous semble la plus appropriée.**

Encore faut-il que la mise en application de quelques minutes quotidiennes soit proportionnée...

Dans la note présentée aux instances, 3 nouveaux cycles de travail sont proposés.

Cycle	Volume maximal de jours de repos compensateurs
37 heures	6 jours
38 heures	12 jours
39 heures	18 jours

La création de ces cycles répond à une revendication forte de la CGT (même si la municipalité ampute plusieurs jours de repos compensateurs sur le volume annuel).

**Encore faut-il que le choix du cycle puisse se pratiquer de manière magnanime et intégrer, le cas échéant, la réduction de la pause méridienne s'il n'est pas contraire aux besoins du service...**

Avant de nous prononcer, nous souhaitons, donc, obtenir des réponses précises à ces questions :

1. Quels agents seront concernés par ces dérogations ? Lesquels ne seront pas concernés par ces dérogations ?
2. Comment seront appliqués les nouveaux horaires ?
3. Sur quels critères seront choisis les cycles de travail ?
4. Serait-il possible d'intégrer la réduction de la pause méridienne dans un cycle ?

**FIN DE LA DECLARATION**

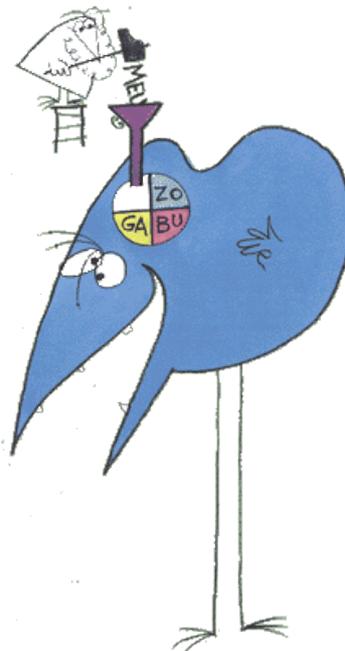
# ET MAINTENANT ? Restons vigilants

Nous ne devons pas oublier que ces avancées ont été obtenues de haute lutte grâce à la mobilisation et au rapport de force que nous avons réussi à mettre en place face à la municipalité. Ainsi, nous devons rester vigilant-e-s sur l'application de la délibération et sa mise en œuvre.

En effet, il a été décidé que ces mesures seraient négociées service par service au sein de groupes de travail réunissant à chaque fois l'adjoint au maire en charge du personnel, les élu-e-s concerné-e-s par le service, le ou la DGA du secteur, la DRH, les responsables de services, vos représentant-e-s du personnel élu-e-s au CT et au CHSCT (2 pour la CGT et 2 pour la CFDT).

**Nous avons obtenu qu'avant chacune de ces réunions les syndicats puissent rencontrer l'ensemble des agents de chaque service.**

C'est un moment très important qui nous permettra de connaître vos souhaits et de les défendre ensuite au mieux.



A l'issue de ces réunions une délibération sera présentée au Comité Technique, au CHSCT puis au Conseil Municipal.

Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que la nouvelle organisation des cycles de travail sera appliquée, en attendant la situation reste la même qu'avant.

## ZOOM SUR... NOTRE DEMARCHE SYNDICALE

La bataille sur la réorganisation du temps de travail à Pierrefitte a permis de démontrer l'efficacité de la démarche syndicale portée par la CGT.

**Elle est au cœur de notre détermination à être du côté des salariés et à refuser l'austérité. Nos revendications ont toujours eu comme ligne d'horizon une amélioration des conditions de vie et de travail du personnel.**

En l'absence de message clair délivré par la municipalité et face aux bouleversements créés par une réorganisation du temps de travail, la CGT a toujours souhaité prioriser une information et une prise en compte des souhaits des agents.

**Une activité considérable a été mise en œuvre dans cette période difficile, elle s'est matérialisée par la diffusion de tracts et de courriels très réguliers, d'un questionnaire ainsi que l'organisation d'assemblées du personnel.**

Etre représentant-e du personnel constitue une lourde responsabilité,... C'est toujours en fonction du rapport de force et à la mesure de l'état de la mobilisation que nous agissons dans l'intérêt des agent-e-s.

Nous sommes fiers de nos combats qui portent en eux notre ambition de progrès social et d'une vie meilleure pour tous dans une société plus juste.

## **Les congés payés, un acquis obtenu en 1936 par la lutte syndicale**

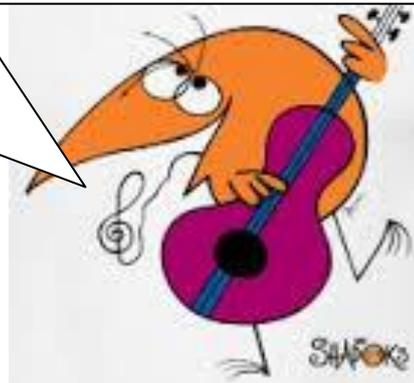
Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grève et occupations pacifiques des usines entraînent plus de 2 millions de travailleurs dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat.

Le 8 juin 1936, les accords de Matignon sont signés entre le président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat Français et la CGT.

Ils prévoient le libre exercice du droit syndical, la création de délégués du personnel, une augmentation des salaires de 7 à 15% et la généralisation des conventions collectives.

Mais aussi l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de 15 jours de congés payés qui permettront aux français-es de partir en vacances, et ce dès l'été 1936. La 3<sup>ème</sup> semaine de congés payés date de 1956 et la 4<sup>ème</sup> de 1969. En 1982 le gouvernement octroyait une cinquième semaine de congés.

**Aujourd'hui, notre temps de repos est remis en cause par la modification des rythmes de travail.**



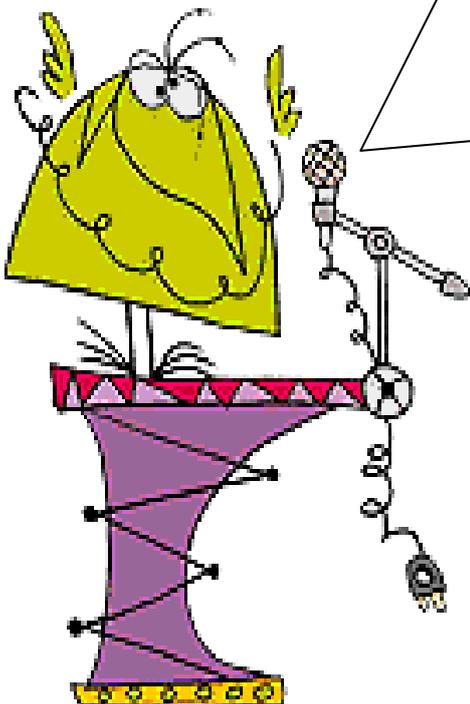
### **La CGT propose une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.**

Poursuivre les politiques austéritaires, s'attaquer encore et toujours aux droits des travailleurs, à leurs protections sociales, déréglementer la législation du travail et augmenter la durée légale du travail c'est faire basculer des dizaines de millions de personnes dans le chômage et la pauvreté.

#### **La CGT propose de travailler moins, sans perte de salaire, pour :**

- Sauver et créer des emplois.
- Mieux vivre, avoir plus de temps pour les loisirs, protéger notre santé et travailler mieux.
- Gagner l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Mieux vivre les progrès technologiques et numériques, instaurer un droit à la déconnexion.

Cette réduction du temps de travail pourra être financée en réorientant et en conditionnant les 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales qui sont consenties chaque année aux entreprises.



# Ici, ailleurs... en colère !!!

## ILS DONNENT L'EXEMPLE ?!?!?

A Pierrefitte, le rapport de la Cour des Comptes a été prétexte à un véritable « serrage de boulons » pour les agents : suppression de la cantine, allongement de la durée du temps de travail...

Chargée de contrôler les dépenses publiques, la Cour des Comptes prône une rigueur budgétaire absolue ... mais pas pour ses rapporteurs.

En effet, le président de la Cour a promis, en décembre dernier, d'augmenter de 9 % les primes des 330 magistrats qui la compose (\*) alors qu'ils gagnent entre 3 500 € et 7 000 € nets par mois auxquels s'ajoutent des primes annuelles de 20 000 à 38 000 euros!

De quoi énerver les agents pierrefittois dont la rémunération est bien inférieure à la moyenne nationale et qui voient leurs maigres acquis fondre comme neige au soleil.

Nous ne sommes jamais contre une augmentation de salaire. Ce que nous trouvons indécent, ici, c'est de préconiser pour les autres l'exact contraire de ce que l'on s'applique.

(cf *Canard enchaîné* du 27 janvier 2016)

## Justice pour les 8 de Goodyear !

**La justice a condamné 8 ex salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois ferme.**

Leur «crime»? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à sa fermeture et à 1200 suppressions d'emplois.

Pour la première fois depuis un demi siècle un gouvernement a demandé que soient requises des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

Le 4 février, plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs de Pierrefitte, se sont rassemblées à Paris et dans toute la France pour exprimer leur solidarité avec les 8 syndicalistes condamnés et dénoncer la criminalisation de l'action syndicale.

Défendre ses droits et son emploi, ce n'est pas un crime, la CGT exige l'annulation de ce jugement : signez la pétition des Goodyear

<https://www.change.org/p/françois-hollande-l-appel-des-goodyear>



10 000 Place de la Nation le 4 février en soutien aux Goodyear

## Le Maire annonce que les TAP (activités périscolaires) deviendront payants à Pierrefitte, colère des parents d'élèves.

« Nous refusons de participer à l'aménagement de garderies payantes, en lieu et place des TAP, et de cautionner un système éducatif et périscolaire injuste qui massacre nos enfants !

Nous n'acceptons pas que des enfants puissent être exclus des TAP parce que les parents ne pourront pas payer.

Nous, Parents des écoles de Pierrefitte, posons des conditions préalables à toute discussion sur l'aménagement de TAP. Nous demandons :

- 1/ Un audit sur les TAP et sur l'état de l'éducation à Pierrefitte ;
- 2) Nous exigeons de garanties sur la qualité des activités périscolaires qui demain seront proposées à nos enfants
- 3) En conformité avec le PEDT, nous exigeons le maintien de la gratuité. »

**La CGT soutient les parents d'élèves et s'inquiète pour l'avenir des agents recrutés pour ces activités.**

# Des brèves... des chiffres

**1,3 MILLIARDS D'EUROS** c'est ce que coûterait une augmentation de 1% du point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires en France : ceux de l'Etat, des hôpitaux et des Collectivités territoriales

**11 MILLIARDS D'EUROS** c'est la somme de la baisse des dotations de l'État aux collectivités d'ici 2017 !

**80 MILLIARDS D'EUROS** tous les ans en France, c'est ce que représente la fraude fiscale, essentiellement patronale.

## Congés, les 2 jours de fractionnement, c'est quoi ?

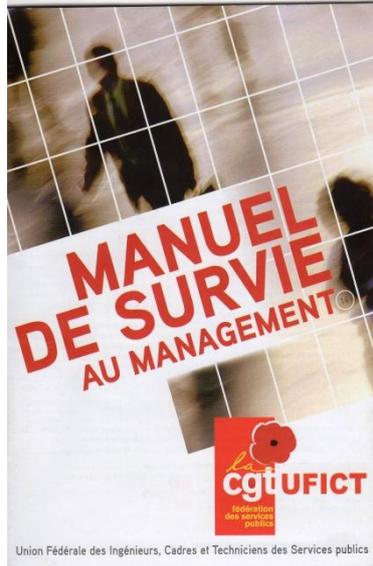
Sont obligatoirement attribués aux fonctionnaires et agents non titulaires des jours de congés supplémentaires dits « de fractionnement », dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- + 1 jour de congés s'ils ont pris 5, 6 ou 7 jours de congés pendant les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre de la même année,
- + 2 jours de congés lorsqu'ils ont pris au moins 8 jours de congés pendant la même période.

Soit 29 jours + 2 jours = 31 jours de congés, comme avant.

Les agents liés aux périodes scolaires sont également concernés. Bref, en principe tous les agents de Pierrefitte sont concernés.

Pour rappel les jours de congés sont calculés de janvier à décembre.



**Difficultés pour les cadres à faire bien et sereinement leur travail, pertes de repères, de sens, jusqu'au mal-être ou à la souffrance au travail...**

Au sommaire de ce précieux guide comment survivre à la pression du management en 32 fiches :

- Les origines de l'idéologie managériale.
- Les mécanismes de l'idéologie managériale
- La violence managériale.
- Les enjeux du travail à l'heure managériale.
- Quelques clés de compréhension et d'action.

**A vous procurer au syndicat CGT.**

## Non à l'état d'urgence permanent ! Non à la déchéance de nationalité !

François Hollande et Manuel Valls veulent constitutionnaliser l'état d'urgence. Cela signifie qu'ils pourront à tout moment disposer de pouvoirs exceptionnels pour restreindre nos libertés.

Il faut fermement condamner les attentats et renforcer les effectifs de police et de justice afin que cela ne se reproduise plus, mais pas de la manière qu'a choisi François Hollande.

### LA CGT PROPOSE PLUSIEURS MESURES POUR SORTIR DE LA SPIRALE DU DECLIN ET DU CHOMAGE

- 1-Travailler moins, travailler mieux pour travailler tous avec une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire.
- 2-Augmentation du SMIC à 1800€ brut et revalorisation de tous les niveaux de salaires en fonction des qualifications
- 3-Des droits attachés à la personne (formation professionnelle, pénibilité, salaire, déroulement de carrière, protection sociale...) transférables et opposables à l'employeur en cas de changement d'emploi.



### **Qu'attendons-nous !**

*Quand ils ont voulu  
Toucher à l'assurance chômage  
Je n'ai rien dit  
Je n'étais pas demandeur d'emploi.  
Quand ils ont voulu  
Toucher à l'assurance maladie  
Je n'ai rien dit  
Je me croyais en bonne santé.  
Quand ils ont voulu  
Toucher à ma retraite  
Je ne suis pas descendu dans la rue  
Pour moi la retraite, j'avais le temps.  
Quand ils ont voulu  
Toucher au contrat et aux conditions de travail  
Je ne me suis pas inquiété  
Là où je travaillais j'étais peinarde.  
Quand ils ont voulu  
Toucher aux syndicalistes  
Je ne me suis pas senti concerné  
Je n'étais pas syndiqué.  
**Quand ils m'ont viré  
Je n'ai rien compris  
Je n'ai même pas pu ouvrir ma gueule  
Car j'étais seul...  
Comme un con !!!***

*Syndiquez-vous*

## **Un syndicat qui bouge !**

### **Vous avez des droits syndicaux, utilisez-les !**

**C'est votre droit. Pour veiller au respect des agents et des usagers, pour tordre le cou à la précarité, pour défendre des horaires équilibrés, pour promouvoir une meilleure organisation de notre administration, pour obtenir un réel droit à la formation, pour exiger le remplacement des départs d'agents, pour votre santé...**

Assemblées générales, réunions dans les services, rencontres avec les agents, la Cgt à Pierrefitte est partout où on l'appelle pour nous organiser entre collègues et interpellé ensemble la Municipalité mais aussi le Département, la Région et l'Etat.

Lettres au maire, pétitions, grèves, nous utilisons tous les moyens à notre portée pour établir un rapport de force et soutenir nos revendications. Car seule la mobilisation du plus grand nombre permet d'obtenir des avancées garanties pour tous et pour longtemps. Le syndicat s'en est saisi et continuera à les défendre lors des réunions de CTP et du CHSCT.

Depuis les élections professionnelles de décembre 2014, la Cgt s'est renforcée à Pierrefitte.

### **Rejoignez-nous ! Adhérez à la CGT**

## **BULLETIN D'ADHÉSION A LA CGT**

Nom ..... Prénom .....

Service ..... Tél portable.....

Téléphone professionnel ..... mail perso.....

Adresse .....

.....

*A remettre à un-e militant-e ou au local*

### **Comment joindre le syndicat :**

#### **Par téléphone :**

06 15 44 06 54 ou 06 74 89 61 95  
N'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées.

#### **Adresse :**

Syndicat CGT, Espace Allende bureau 402  
93380 Pierrefitte-sur-Seine

#### **Le Mail CGT territoriaux de Pierrefitte:**

Pierrefittecgt93@gmail.com

#### **Union locale CGT Villetaneuse Pierrefitte :**

01 48 21 75 36  
ulcgt.villetaneuse.pierrefitte@wanadoo.fr

### **Vos représentants CGT dans les instances paritaires de Pierrefitte :**

#### Comité Technique Paritaire :

Nathalie Gosselin, Philippe Sourimant, Luciana Six, Amel Nourine, Marianne Bak, Jacqueline Derond.

#### Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail :

Marianne Bak, Mohamed Djennane, Sonia Sourimant, Nathalie Allain, Aurélie Payet, Maria Lenzi

### **Les sites de la CGT pour s'informer :**

**Actualités nationales :** [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

**Territoriaux :** [www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)

**Le blog des territoriaux du 93 :** [www.scd93.fr](http://www.scd93.fr)